



Commune de Vully-les-Lacs
Publication communale
No 12 – 20

AVIS :

La Municipalité de Vully-les-Lacs procède à la révision de:

- l'ensemble des plans généraux d'affectation et règlements sur la police des constructions concernant les anciennes Communes de Bellerive, Chabrey, Constantine, Montmagny, Mur, Vallamand et Villars-le-Grand.

Un avant-projet d'un plan d'aménagement, pour tout le territoire communal, sera déposé à l'examen préliminaire auprès des services cantonaux mi-novembre 2020.

Conformément à l'article 47 LATC, la Municipalité rappelle tout propriétaire intéressé qu'elle peut refuser un permis de construire pour tout projet non conforme à la planification envisagée.

Cet avis délie la Municipalité des obligations découlant de l'article 48 LATC. Les propriétaires qui engageront néanmoins des frais d'études le feront à leurs risques et périls, une indemnisation concernant des projets établis selon les règles actuelles étant exclue.

La zone réservée a été mise à l'enquête publique du 31 mai au 29 juin 2017. Le Conseil communal de Vully-les-Lacs a adopté le plan d'affectation et le règlement de la zone réservée lors de sa séance du 27 février 2018. Celui-ci a été approuvé préalablement par le département du territoire et de l'environnement, le 25 juillet 2018, et il est entré en vigueur.

La Municipalité pourra donc exiger, selon l'ampleur du projet, la mise en zone réservée de tout ou partie se situant à l'intérieur du territoire urbanisé, ceci afin de ne pas interférer avec l'avant-projet du nouveau plan d'aménagement.

La direction générale du territoire et du logement (DGTL) peut également exiger la mise en zone réservée ou affectation différée.

Nous rappelons que la zone réservée permet de bloquer les constructions, le temps que la commune puisse réviser son PA. Les bâtiments existants peuvent être entretenus selon l'art. 80 LATC. Le droit fédéral fixe à 5 ans la validité de la zone réservée. Ce délai pourra être prolongé de 3 ans, selon le droit cantonal, pour autant que les circonstances le justifient.

La Municipalité

- **Nouveau site Internet, application pour téléphones mobiles**

Suite à la création de notre nouveau site, vous pourrez dorénavant recevoir des notifications concernant les événements et les informations à venir.

Pour cela rien de compliqué ; depuis votre téléphone, dirigez-vous sur notre site Internet et appuyez sur l'icône de Google play ou App Store, en bas de page, selon votre système d'exploitation.

Téléchargez l'application OIOI WEB et n'oubliez pas d'autoriser les notifications. Ensuite vous aurez le choix du site web, cherchez Vully-les-Lacs et ajoutez-le à vos favoris.



- **Sapins de Noël**

La fin de l'année approche et la Commune vous propose de réserver vos sapins de Noël Nordmann :

- grandeur 1.20 m. à 1.50 m. : Fr. 20.-- ou
- grandeur 1.50 m. à 2.00 m. : Fr. 25.--



La réservation est obligatoire et se fait auprès du bureau communal jusqu'au vendredi 28 novembre 2020

La distribution des sapins se déroulera au local de la voirie à Vallamand-Dessous :

Le samedi 12 décembre 2020 entre 10h00 et 12h00

Fr 5.- par sapin vendu sera reversé à une œuvre de charité.

Vu la situation sanitaire actuelle, il n'y aura pas de partie festive (soupe, thé, ...)

- **Coronavirus Covid-19 : administration communale fermée dès le 5 novembre 2020**

Suite aux nouvelles mesures en vigueur édictées par le Conseil d'Etat, l'**administration communale sera ouverte uniquement sur rendez-vous pour :**

- vos documents d'identité,
- la consultation des mises à l'enquête en cours

Nous répondrons également à vos mails adressés à info@vully-les-lacs.ch et une permanence téléphonique est à disposition au (tél. +41 26 677 30 03) de 9h00 à 11h00 du lundi au jeudi.

- **Bureau communal : fermeture de fin d'année**

Du vendredi 18 décembre 2020 à 11h00 au dimanche 3 janvier 2021.

Réouverture le lundi 4 janvier 2021 selon l'horaire habituel.



Le contrôle des habitants vous recommande de vérifier l'échéance de vos documents d'identité et de demander le renouvellement au plus vite.

- **Déchetteries communales : horaires de fin d'année**

Salavaux – Les Rondettes

Fermée le 24 décembre 2020, le 26 décembre 2020, le 31 décembre 2020 et le 2 janvier 2021.

Vallamand

Fermée le 26 décembre 2020 et le 2 janvier 2021.

Chabrey

Fermée le 26 décembre 2020 et le 2 janvier 2021.

Vu la situation sanitaire actuelle, il n'y aura pas de distribution de vin chaud pour marquer la fin d'année.